



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Dématérialisation des procédures administratives

Question écrite n° 45604

### Texte de la question

M. Boris Vallaud attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur les conséquences liées à la dématérialisation des procédures administratives. Le développement des technologies numériques a un impact important sur la vie sociale et politique conduisant à une fracture numérique, notamment pour les retraités, qui se sentent exclus des nouvelles procédures. 30 % des retraités ne recourent pas au numérique par manque d'équipements ou de périphériques (relais internet, imprimante, scanner...), ou encore de maîtrise de l'outil informatique. Trois Français sur cinq éprouvent des difficultés à utiliser l'ordinateur pour effectuer leurs démarches administratives, excluant les personnes les plus vulnérables, qui, face à la complexité de ces nouvelles procédures dématérialisées, renoncent à leurs droits. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement visant à conserver l'accès à l'information relative aux pensions de retraite et à l'accès aux droits des retraités.

### Données clés

**Auteur :** [M. Boris Vallaud](#)

**Circonscription :** Landes (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45604

**Rubrique :** Administration

**Ministère interrogé :** [Travail, plein emploi et insertion](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, plein emploi et insertion](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 juin 2022](#), page 3313

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)